

---

INSTITUT DE FRANCE.

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.

---

Séance publique du 9 août, 1832,

PRÉSIDÉE PAR M. BRIFAUT, DIRECTEUR.

---

PRIX MONTYON,

DÉCERNÉS CETTE ANNÉE,

ET ANNONCE DES MÊMES PRIX A DÉCERNER EN 1833.

---

PRIX DE 1832.

I. PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie Française a décerné, savoir :

1° Un prix de cinq mille francs à EUSTACHE dit BELIN, nègre, né à Saint-Domingue en 1773, affranchi en 1796, par son maître, M. Belin de Villeneuve, demeurant à Paris, rue Taranne, n° 8, dixième arrondissement.

2° Un prix de trois mille francs à *Pierre-Thomas-Laurent PAILLETTE*, demeurant commune de la Villette, boulevard de Bruxelles, n° 16, arrondissement de Saint-Denis, département de la Seine.

3° Un prix de trois mille francs à *Julie BAGOT*, demeurant à Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord.

4° Une première médaille de deux mille francs à *Marie-Jeanne DUBOIS*, veuve *VIGNON*, demeurant à Paris, rue du Foin, n° 4, au Marais, huitième arrondissement.

Il est décerné douze médailles de six cents francs chacune, aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A *Philiberte GALLION*, demeurant à Feilleus, canton de Bagé-le-Châtel, département de l'Ain.

2° à *Jeanne SAVI*, femme *JULIEN*, demeurant au hameau de la Vialle-Destours, commune de Monistrol-d'Allier, canton de Saugues, département de la Haute-Loire.

3° A *Marie ROBERT*, demeurant à Cénon-Labastide, département de la Gironde.

4° Aux demoiselles *Louise-Scholastique REBIÈRE* et *Barbe CALAINE*, dite *LAPRAIRIE*, demeurant à Nancy, département de la Meurthe.

5° A *Charlotte PIERRE*, demeurant à Guingamp, département des Côtes-du-Nord.

6° A *Christophe SANCEZ*, dit *GROSGROS*, demeurant à Lisle-sur-le-Doubs, arrondissement de Baume, département du Doubs.

7° A *Marie-Émilie MARJOLIN*, veuve *MASSON*, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n° 263, premier arrondissement.

8° A *Marie-Madeleine FOURNIER*, demeurant à Paris, rue Beautreillis, n° 7, neuvième arrondissement.

9° A *Marie* MARCILLAC, demeurant à Meyrueis, arrondissement de Florac, département de la Lozère.

10° A *Marie-Julienne* DRIANCOURT, veuve FORTIER, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, rue de Marites, n° 24, département de Seine-et-Oise.

11° A *Marie-Anne* ALLARDIN, veuve WIBLET, demeurant à Grange-au-Mont, commune de Mont-Dieu, canton de Raucourt, arrondissement de Sedan, département des Ardennes.

12° A *Pierre* LAUNAY-PICHARDIÈRE, demeurant commune de Tirepiéd, arrondissement d'Avranches, département de la Manche.

Pour répandre les bons exemples, faire connaître les actions vertueuses et encourager à les imiter, l'Académie charge son secrétaire perpétuel de réunir les traits de vertu, de dévouement et d'humanité, qui ont donné lieu aux récompenses ci-dessus énoncées, et d'en faire un petit livret en tête duquel sera placé le discours que M. le Directeur actuel de l'Académie doit prononcer dans la séance publique du 9 août prochain; le tout sera imprimé et tiré à huit mille exemplaires. Il en sera envoyé des exemplaires à MM. les préfets, avec invitation de les distribuer à MM. les sous-préfets et maires des communes de leur département.

## II. PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS. 1832.

L'Académie Française a décerné :

Une médaille de TROIS MILLE FRANCS à M. ERNEST DE BLOSSEVILLE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire des co-*

( 4 )

*lonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie, en un volume in-8°.*

**III. PRIX MONTYON POUR L'ANNÉE 1832.**

Dans sa séance publique du 9 août 1833, l'Académie Française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes.